

4 juin 2009

La Cram Bourgogne et Franche-Comté s'engage aux côtés des veuves et veufs de Bourgogne

Le samedi 6 juin 2009, la Cram Bourgogne et Franche-Comté et l'Uravec de Bourgogne (Union régionale d'associations de veuvage et conjoints survivants) signent une convention dans les locaux de l'association diocésaine de Dijon, 9 et 9 bis boulevard Voltaire.

Les veuves et veufs sont un public particulièrement fragile auquel la Cram Bourgogne et Franche-Comté est très attentive. En composant le 0 821 10 21 10 (0,09 euro/minute), ils peuvent poser toutes les questions relatives à l'allocation veuvage, la pension de réversion et les actions des services sociaux et médico-sociaux de la Cram.

La signature de la convention avec l'Uravec Bourgogne doit permettre une plus grande synergie avec les associations qui s'occupent au quotidien de répondre aux questions et aux besoins des veufs et veuves dans les quatre départements de Bourgogne.

Par cette convention la Cram Bourgogne et Franche-Comté et l'Uravec-B s'engagent à se transmettre informations et conseils notamment :

- pour permettre aux associations départementales d'être référencées sur le portail « Kiosque Bleu » (<http://www.lekiosquebleu.fr>) ;
- sur la politique d'action sociale et les missions du service social de la Cram ;
- sur les dispositifs d'évaluation globale des personnes âgées ;
- concernant les études et analyses des besoins des personnes fragilisées par le veuvage.

La convention met en évidence l'importance du signalement des retraités en situation de fragilité sociale pour faciliter leur prise en charge. Cette signature est aussi le point de départ d'actions communes sous la forme d'aides collectives pour les retraités en situation de fragilité sociale.